



LE BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE CE N'EST PAS QU'UNE QUESTION DE TEMPS !

Mesdames Messieurs les élu(e)s métropolitains, vous êtes amené(e)s à voter la mise en œuvre des 1607h au sein de Clermont Auvergne Métropole. Vaste programme national qui à la faveur d'une loi injuste et stigmatisante envers les agents publics divise encore une fois la population et remet en cause la libre administration des collectivités.

Les agents ne sont pas réfractaires à porter leur temps de travail à 1607H et même au-delà comme c'est déjà le cas dans beaucoup de services. Ils souhaitent une juste reconnaissance de leurs métiers avec la prise en compte des contraintes liées à la pénibilité et à la continuité de nos services publics. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, un jour férié, un dimanche, une canicule, une pandémie, les services publics métropolitain sont disponibles et répondent présent.

Pour les agents, ça se concrétise par un déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle. Les rythmes de vie sont dégradés.

Nous attirons votre attention sur le fait que nos revendications n'ont pas été entendues. La délibération proposée ne fait pas mention de l'avis défavorable à deux reprises des organisations syndicales lors des comités techniques du 15 et du 30 novembre.

Les négociations ont débuté le 03 mars 2021, 8 réunions de travail, 3 rencontres avec le président pour 4 comptes rendus, les premières propositions le 25 octobre 2021 modifiées dans le rapport présenté au comité technique le 15 novembre dernier.....

Les organisations syndicales sont méprisées à tel point qu'un article de presse est paru dans le journal « La Montagne » annonçant le fruit et le point d'achèvement des négociations avant même la tenue du deuxième comité technique.

C'est ça le dialogue social à la Métropole !

A ce jour, la réalité, ce sont des services à flux tendu : 200 postes manquants qui ont été objectivés par les directions comme un besoin au bon fonctionnement de notre collectivité, 21 postes ont été créés soit 10% des besoins. L'augmentation du temps de travail ne comblera pas les 90% manquant.

Le dispositif d'ARTT n'est pas une compensation en soi mais un aménagement du temps de travail. Il permet à la collectivité de faire une économie substantielle sur les heures supplémentaires sans redistribution en faveur du pouvoir d'achat des agents.

Ce qui nous est proposé, c'est travailler un peu plus tous les jours pour cumuler des journées de repos compensateur, ainsi nous pourrions nous passer de nos jours de congés.

Et aujourd'hui, les agents les plus sollicités par les contraintes professionnelles n'acceptent pas l'augmentation de leur temps de travail au-delà des 35H dans de telles conditions. D'où leur mécontentement et leur mobilisation.

Nous demandons :

- Une clause de revoyure fin d'année 2022 avec une évaluation du dispositif d'aménagement du temps de travail (ARTT)
- Une augmentation de la prise en charge de la protection sociale Prévoyance et une anticipation de la mise en œuvre de l'ordonnance avant 2026.
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers avec l'attribution de jours de sujétions.
- Une meilleure reconnaissance du travail en horaires et cycles décalés en prenant en compte les jours fériés.
- Le droit d'option permettant la monétisation d'une partie des jours de RTT.

Nous tenons à vous rappeler le dévouement et l'engagement des agents métropolitains qui participent activement à la création et au développement de notre Métropole Auvergnate.



**Prenez la parole et défendez notre service public !
MERCII**